

**MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS**  
**Séance du 24 JUIN 2021 18H30**

L'An deux mille vingt et un le 24 JUIN à 18H30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LEVASSEUR Chantal, , SEGUIN Laurence, DUCATEL Céline, LESEUTE Emilie, DESVOGES Sandrine MM SELLIER François, HERMAND Frédéric, GUERBIGNOT Jérémy, LAQUERRIERE François, QUAEGEBEUR Pierre

ABSENTS : M LEGRAND Gary (pouvoir LAQUERRIERE François) WYKURZ Marc Antoine  
 Secrétaire de séance : Mr GUERBIGNOT Jérémy

**ORDRE DU JOUR**

- **Délibération subvention petit patrimoine CCOP**
- **Délibération modificative création de trottoirs et bordures**
- **Délibération transfert de la compétence cantine périscolaire au SIRS**
- **Travaux**
- **Fêtes et cérémonies**
- **Questions diverses**

**- Délibération subvention petit patrimoine CCOP**

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Opération de restauration du petit patrimoine subventionné par la Communauté de Communes Oise picarde

Mr le Maire expose au conseil que la Communauté de commune de l'Oise picarde met en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets de restauration du petit patrimoine.

Ce fonds de concours est versé sous forme de subvention.

La commune souhaite donc demander une subvention pour le changement de la porte de la chapelle du village.

Un devis est demandé à la société ARTI PLAC 2 180 .00 HT

Le taux de subvention est de 50 % du montant HT de la dépense éligible, celui-ci étant plafonné à 3 000.00 €  
 La subvention ne pourra excéder 1 500.00 €

Le Conseil Municipal :

- Approuve le devis
- S'engage à inscrire l'opération au prochain budget
- Sollicite une aide auprès de la CCOP

**- Délibération modificative création de trottoirs et bordures**

**Objet** : Convention avec le Conseil Départemental :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux de création de trottoirs et bordures du 1 grande rue au 19 grande rue sur RD 61 et travaux de sécurisation à l'école ont fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil départemental.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

1. Conformément à l'article 4-3 de la convention, la commune :

- à titre dérogatoire en raison d'impossibilité technique, décide la non mise en œuvre des règles et des normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées car la largeur des accotements ne permet pas la mise en place de trottoirs suffisamment larges.

2. A l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) n° 96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

- décide la non-réalisation des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes de marquage au sol ou de couloirs car le trottoir pour piéton est prioritaire et il n'y a aucune continuité d'aménagement cyclable à assurer.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

### **- Délibération transfert de la compétence cantine périscolaire au SIRS**

#### **Objet de la délibération : Transfert de compétences périscolaire et Cantine au Syndicat scolaire**

Le syndicat scolaire de Saint André Farivillers – Vendeuil-Caply, a décidé, à l'unanimité, de prendre les compétences suivantes :

- L'organisation et le financement des accueils périscolaires du matin, midi et soir ;
- L'organisation et le financement de la cantine ;

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux présents que la commune doit se prononcer sur ce transfert.

Après en avoir délibéré,  
le conseil municipal,

**décide** à l'unanimité de voter pour ce transfert de compétences au Syndicat Scolaire.

### **Travaux**

Les travaux de l'école vont débuter le 12 juillet.

### **Fêtes et cérémonies**

Le rassemblement pour la célébration du 14 juillet est prévu à :

**09 heures 30 devant la Mairie.**

Repas des anciens

Le repas des anciens aura lieu le samedi 27 novembre, il s'agira d'un goûter avec spectacle

Guirlandes de Noël

La commission des fêtes propose au Conseil municipal l'achat de nouvelles guirlandes et de sujet illuminé, le conseil municipal valide cet achat la location étant trop coûteuse.

### **- Questions diverses**

Mme Ducatel demande si un entretien compte être fait sur le boulodrome. Mr le maire dit que le nécessaire sera fait.

Mr Laquerriere demande que les cailloux soit ramassé sur le chemin derrière Hédencourt qui retourne vers Mr Stalen.

Il demande également si le distributeur de pain pourrait-être rempli lors des fermetures de Mr Caron, étant le seul boulanger dessus, ceci risque d'être compliqué.

Mr Legrand demande par le biais de Mr Laquerriere ou en est l'étude de sécurité routière, ceci sera vu par le conseil départemental après les élections. Il demande également si l'achat d'une friteuse pour les associations serait possible. Mr le maire répond que cet achat serait compliqué et qu'il faut mieux que l'association loue celle-ci.

Mr Hermand signale que des motos et des quads circulent au bois de Calmont et que ceci est agaçant mais rien ne peut être fait car c'est du ressort de la commune de Vendeuil-Caply.

Mr Hermand demande également si le corbillard de la commune pourrait-être cédé pour une écurie, le maire répond qu'il faudrait en parler.

Mr Guerbignot signale un nid de poule Ruelle Caron ainsi que sur la route entre Bois-l'Abbé et Hédencourt au niveau de la ferme Douchet. Mr le maire dit que ceux-ci seront rebouché lors de prochains travaux de voiries.

Mr Guerbignot demande s'il serait possible d'installer un miroir au croisement de la Grande Rue et de la Rue du Chemin de Calmont afin d'améliorer la visibilité sur la droite. Mr le maire va voir si l'installation est possible ou non.

Mr Guerbignot signale que certains habitants de Bois-Renault se plaignent de la vitesse excessive dans le hameau. Mr le maire dit qu'il faut attendre la réalisation de l'étude de sécurité routière.

Mr Guerbignot signale que certains arbres penchent un peu et qu'ils risquent de cassés lors d'orages ou de vents violents sur la route menant à Bois-l'Abbé depuis Hédencourt, Mr le maire verra si le nécessaire peut être fait.

Mr Quaquebeur signale une coulée de boue au niveau de CréaSteel et demande si c'est à la commune de s'en occuper. Normalement oui, lors de la première coule de boue, ceci a été fait mais lors de la deuxième il y avait trop de chose à s'occuper en même temps, le nécessaire a été fait au plus urgent.

Séance levé 20h07